

## **Rapport de la COFIN sur le préavis 28/2011 relatif à la demande d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 110'000.- pour l'assainissement des chemins du Champ-aux-Lièvres et du Champ-Montaney**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La COFIN s'est réunie dans la salle du Conseil le 15 novembre à 19h30. Etaient présents M. Alain Vionnet Président, MM. Stéphane Jaquet, Jacques Laurent, Eric Rochat, Leonardo Pescante et Pierre Zapf. Monsieur Carlos Herrero était excusé.

En présence du syndic Alain Bovay et du boursier communal Stéphane Roulet qui ont répondu à ses questions, la commission des finances a pris connaissance de la demande de la Municipalité de lui accorder un crédit d'études de CHF 110'000.- pour l'assainissement des chemins du Champ-aux-Lièvres et du Champ-Montaney.

Au vu de la description de la situation, la COFIN a approuvé la pleine justification de cette dépense envers ce projet d'assainissement.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis N° 28/2011, à savoir :

- Accorder à la Municipalité, un crédit d'étude de CHF 110'000.- à financer par la trésorerie courante pour l'assainissement des chemins du Champ-aux-Lièvres et du Champ-Montaney et d'amortir cette dépense via les comptes 430.3185, 460.3185 et 810.31.85.

Pour la COFIN :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Pierre Zapf